

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

AVIS DE MISE À DISPOSITION

du 30
septembre au
30 octobre
2024

Par arrêtés en date du 3 juillet 2023 et du 5 juillet 2024, Madame le Maire de Reyrieux a prescrit la **modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** afin de procéder à des modifications du règlement écrit applicable à la zone UA, de créer un secteur Orientation d'Aménagement et de Programmation nommé "Coeur de Village" et de moduler les emplacements réservés et le linéaire commercial en vigueur.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 18 septembre 2024.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme seront mis à disposition du public du 30 septembre au 30 octobre 2024. Le projet sera consultable sur le site internet de la commune (www.reyrieux.fr).

Deux registres (physique en Mairie et dématérialisé) permettront au public de **formuler des observations** qui pourront également par courrier postal ou courriel à l'adresse amenagement-centre@reyrieux.fr.

Après un bilan de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera **soumis à l'approbation du Conseil Municipal**.

Annonce légale

PUBLICATION 19/09/2024
SUPPORT mesinfos.fr/lepatriote
DEPARTEMENT 01-Ain

RÉFÉRENCE EP37470



**COMMUNE DE REYRIEUX
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS DE MISE A DISPOSITION**

Par arrêtés en date du 3 juillet 2023 et du 5 juillet 2024, Madame le Maire de REYRIEUX a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de procéder à des modifications du règlement écrit applicable à la zone UA, de créer un secteur Orientation d'Aménagement et de Programmation nommé "Coeur de Village" et de moduler les emplacements réservés et le linéaire commercial en vigueur.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 18 septembre 2024.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public du 30 septembre au 30 octobre 2024 compris.

Le projet sera consultable sur le site internet de la commune (www.reyrieux.fr).

Deux registres (physique en Mairie et dématérialisé) permettront au public de formuler des observations qui pourront également être transmises par courrier postal ou par courriel à l'adresse : amenagement-centre@reyrieux.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme et aménagement à l'adresse : urbanisme@reyrieux.fr



Lien de publication

annonces.mesinfos.fr/annonce/728f71f6d6275ebc1a95522eae2b3eaf4e7108b

847 967 007 RCS Villefranche-Tarare - **IMMO TAURINUM** 31 rue des Varennes 69380 Chazay-d'Azergues - transactions sur immeubles, terrains ou constructions (achat, vente, échange, location ou sous-location) et fonds de commerce Décision en date du : 12/09/2024, Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2024, désignant liquidateur Selarl Alliance Mj Représentée par Maître Véronique Pey Harvey et Maître Cédric Cuinet 1750 route de Riottier 69400 Limas. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. (L24335225)

978 544 286 RCS Villefranche-Tarare - **HYBISCUS** 34 rue Pierre Morin 69400 Villefranche-sur-Saône - enseignement artistique et organisation d'événements Décision en date du : 12/09/2024, Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 juillet 2024, désignant liquidateur Selarl Alliance Mj Représentée par Maître Véronique Pey Harvey et Maître Cédric Cuinet 1750 route de Riottier 69400 Limas. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. (L24335225)

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes, en Mairie de Villié-Morgon :

- Le lundi 07 octobre de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi 18 octobre de 9h00 à 12h00.

Les prises de rendez-vous seront possibles par téléphone au numéro de la mairie : 04 74 04 21 39

À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Villié-Morgon, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification n°3 du PLU de Villié-Morgon. (EP37619)

MARCHÉS PUBLICS

Rhône



Avis rectificatif du 16/09/24

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE

M. Pascal RONZIERE - Président

115, rue Paul Bert

69400 Villefranche-sur-Saône

Tél : 04 74 68 23 08 - Fax : 04 74 68 45 61

mél : marches-publics@agglo-villefranche.fr

web : <http://www.agglo-villefranche.fr/>

Référence : 35four24

Objet : FOURNITURE DE MATERIELS ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN Remise des offres :

au lieu de : 24/09/24 à 16h00 au plus tard.

lire : 07/10/24 à 16h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://marchespublics.agglo-villefranche.fr/> (MP37580)

URBANISME

Rhône



Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB)
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE VILLIÉ-MORGON

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté n°020-2024 du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), une enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Villié-Morgon. La procédure permettra notamment d'ouvrir à urbanisation une partie de la zone des Marcellins et ainsi faire évoluer le règlement écrit, graphique et modifier le contenu des OAP.

Durée de l'enquête : 2 semaines, du 7 au 18 octobre 2024

Siège de l'enquête : Mairie de Villié-Morgon (52 rue du château de Fontcrenne, 69910 Villié-Morgon)

Commissaire-enquêteur : M. Olivier Zaborowski désigné par le tribunal administratif de Lyon

Composition du dossier : projet de modification n°3 du PLU de Villié-Morgon, règlement graphique, écrit, document des OAP, avis des Personnes Publiques Associées.

Consultation du dossier : Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Villié-Morgon, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur la page internet : <https://www.registre-numerique.fr/modification-n3-plu-villie-morgon>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTRAND).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- À l'attention du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé à la mairie de Villié-Morgon, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé à la mairie de Villié-Morgon, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- Par mail à l'adresse : modification-n3-plu-villie-morgon@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-n3-plu-villie-morgon>

l'esprit nature REYRIEUX

COMMUNE DE REYRIEUX
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par arrêtés en date du 3 juillet 2023 et du 5 juillet 2024, Madame le Maire de REYRIEUX a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de procéder à des modifications du règlement écrit applicable à la zone UA, de créer un secteur Orientation d'Aménagement et de Programmation nommé "Coeur de Village" et de moduler les emplacements réservés et le linéaire commercial en vigueur.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 18 septembre 2024.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public du 30 septembre au 30 octobre 2024 compris.

Le projet sera consultable sur le site internet de la commune (www.reyrieux.fr).

Deux registres (physique en Mairie et dématérialisé) permettront au public de formuler des observations qui pourront également être transmises par courrier postal ou par courriel à l'adresse : amenagement-centre@reyrieux.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme et aménagement à l'adresse : urbanisme@reyrieux.fr (EP37460)



AVIS AU PUBLIC

Commune de CHASSELAY (69380)

Enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de modification

Par arrêté n° 2024-08-01 en date du 16/08/2024, le Maire de CHASSELAY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de modification.

A cet effet, M. Claude MORTIER, exerçant la fonction de retraité, a été désigné par le Président du tribunal administratif de LYON comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 16/09/2024 à 9h au 15/10/2024 à 12h, soit 30 jours

M. le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

- samedi 21 septembre 2024 de 9h à 12h
- jeudi 26 septembre 2024 de 9h à 12h
- jeudi 3 octobre de 9h à 12h
- samedi 12 octobre de 9h à 12h

L'ensemble des pièces du dossier de projet de modification du PLU sera consultable :

- en Mairie, 7 Le Promenoir, 69380 CHASSELAY – du lundi au samedi de 9h à 12h
- sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5525>
- sur le site de la mairie : http://mairie-chasselay.fr/modif_plu_2024/

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de modification pourront être consignées soit sur le registre d'enquête déposé :

en MAIRIE DE CHASSELAY

7 Le Promenoir

69380 CHASSELAY

(du lundi au samedi de 9h à 12h),

soit envoyées à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-5525@registre-dematerialise.fr,

soit adressées par voie postale

à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur

MAIRIE DE CHASSELAY

7 Le Promenoir

69380 CHASSELAY

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête. (EP36860)

VENTES AUX ENCHÈRES

Rhône

Cabinet
Favre
& associés



208 rue Vendôme - 69003 Lyon
tél. : 04 72 82 50 00 - fax : 04 72 82 50 09
accueil@favre-avocats.com
www.favre-avocats.com - Toque n°2192

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE EN UN LOT

A VILLEURBANNE (RHONE)

Dans un ensemble immobilier en copropriété sis 146 Cours Tolstoï composé d'un bâtiment principal dénommé BATIMENT A élevé sur sous-sol et deux étages et une aile dénommée BATIMENT B élevé d'un rez-de-chaussée et un étage, et places de stationnement

LE LOT 47, soit UN APPARTEMENT en duplex, côté cour, comprenant Au rez-de-chaussée : séjour, cuisine et WC, Au 1^{er} étage : 2 chambres et une salle de bains, d'une superficie de 52 m². Et les 39/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Etant précisé que ce lot à usage d'habitation provient de la subdivision du lot n° 3 initialement à usage commercial. La subdivision du lot n° 3, comme le changement de destination ont été approuvés aux termes d'une assemblée générale des copropriétaires en date du 25 avril 2013.

LE LOT N° 18, soit à l'extérieur, UNE TERRASSE située au nord de la copropriété, portant le n° 15 au plan de masse Et les 7/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 47 est cadastré : CN 253.

Le lot n°18 est cadastré CN 254

Les lieux sont occupés

MISE A PRIX : 51 700,00€
(cinquante et un mille sept cent euros)

OUTRE FRAIS CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER
DES CONDITIONS DE LA VENTE

ADJUDICATION LE JEUDI 24 OCTOBRE 2024 à 13 H 30

au Palais de Justice de LYON - Salle 5
67 rue Servient - 69003 LYON

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de LYON.

RENSEIGNEMENTS :

Cabinet Benoît FAVRE : Tél : 04.72.82.50.00 - www.favre-avocats.com
SCP DUCROT ASSOCIES D.P.A. Représentée par Maître Hugues DUCROT
Avocat au Barreau de LYON, demeurant 45 Quai Jaÿr 69009 LYON -
Tél. : 04 78 37 41 74

Greffe des ventes du Tribunal Judiciaire de LYON où le cahier des conditions de la vente est déposé sous le numéro 24/00004.

(ADJ37213)

Legal digital

ANNONCES & FORMALITÉS

Vous êtes un professionnel du chiffre ?

Experts-comptables, **améliorez votre
productivité. Découvrez nos services :**

- Annonces légales
- Formalités juridiques

legal2digital.fr

formalites@legal2digital.fr

annonces@legal2digital.fr

Legal digital

ANNONCES & FORMALITÉS

SERVICE ANNONCES LÉGALES
annonces@legal2digital.fr

Auvergne-Rhône-Alpes

Alpes françaises 2030 : les JO pourraient créer 50 000 emplois

Selon une étude du cabinet indépendant Asterès, les Jeux olympiques d'hiver 2030 pourraient générer près de 50 000 emplois sur l'ensemble du territoire français.

Le CIO (Comité international olympique) attend toujours la signature du Premier ministre, Michel Barnier, pour garantir l'engagement de l'État (en cas de déficit) dans le dossier Alpes Françaises 2030. Mais selon une étude du cabinet indépendant Asterès dévoilée mardi, les JO d'hiver 2030 pourraient générer près de 50 000 emplois sur l'ensemble du territoire français, selon un communiqué de presse de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Soit 3,6 milliards d'euros de valeur ajoutée et 1,6 milliard d'euros de recettes localisées pour près de la moitié notamment dans les départements accueillant des épreuves, à savoir la Savoie et la Haute-Savoie, les Hautes-Alpes et les Alpes Maritimes étant les deux départements concernés pour la région PACA.

Un budget de 3 milliards d'euros

Un argument de poids pour les présidents de région Renaud Muselier (PACA), Laurent Wauquiez puis Fabrice Pannekoucke (AURA), qui portent cette candidature de la France depuis 2023 avec l'ambition d'offrir des jeux sobres, durables, respectueux de l'environnement et créateurs d'emplois sur nos territoires.

Dans le dossier déposé au CIO, il est mis en avant un coût d'organisation des Jeux d'hiver 2030 nettement inférieur aux précédentes éditions en raison notamment de la réutilisation des équipements de 92 piste de



Fabrice Pannekoucke à La Plagne avant son élection à la présidence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec Laurent Wauquiez, lors d'une visite du CIO. Photo Ski Chrono

bob et tremplins de Courchevel). Le budget des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030 devrait s'élever à 3 milliards d'euros (2 milliards d'euros pour le Comité d'organisation et 1 milliard d'euros pour les infrastructures).

En prenant ce budget provisoire - il sera forcément plus élevé comme celui de Paris 2024 dont on ne connaît pas encore la note finale -, Asterès a fait l'hypothèse que les dépenses d'organisation (2 milliards d'euros) seront réparties de façon égale entre les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de l'audiovisuel. Les dépenses d'infrastructures (1 milliard d'euros) ont quant à elles été intégralement allouées au secteur de la construction avec notamment des patinoires à Nice.

« Créer de la valeur »

Selon ce cabinet, les Jeux olympiques de 2030 pourraient alors générer, sur l'en-

semble du territoire français, la création de 48 000 emplois.

« Cette étude, menée par un cabinet de conseil indépendant, est une excellente nouvelle pour les territoires qui accueillent les Jeux olympiques 2030. Elle confirme sans ambiguïté notre vision et notre ambition de porter des jeux sobres. Cela confirme, loin des dogmes de ceux qui prônent la décroissance, que l'écologie positive, respectueuse de notre environnement, est créatrice de valeur sur nos territoires. C'est ce que nous, la Région, nous attachons à poursuivre, et notre action va dans ce sens depuis que nous avons pris nos fonctions en 2016. Je suis fier du travail accompli avec les élus et les parties prenantes de l'organisation des Jeux olympiques 2030, et je tiens à réitérer ici mon enthousiasme », a déclaré Fabrice Pannekoucke, le nouveau président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Télévision • Qui veut candidater pour la 20^e saison de L'amour est dans le pré ?

La 19^e saison de L'amour est dans le pré est à peine lancée depuis un mois, que la 20^e se prépare maintenant. L'émission recrute des agriculteurs et/ou agricultrices à la recherche de l'amour.

« Si vous souhaitez rencontrer quelqu'un qui partage vos valeurs et votre passion pour la vie à la campagne, cette aventure est faite pour vous. Vous avez envie de trouver votre moitié et de vivre une belle histoire d'amour ?

N'attendez plus, inscrivez-vous et tenez l'aventure ! », annonce la campagne de recrutement.

Pour participer, les candidatures sont à envoyer par mail à : lamourestdanslepre@m6.fr.

Contact : 01.46.62.38.08.

L'AMOUR est dans le pré

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE OU INSCRIRE UN PROCHE À L'ÉMISSION,

CONTACTEZ NOUS !

☎ 01.46.62.38.08

✉ lamourestdanslepre@m6.fr

L'amour est dans le pré recrute pour sa 20^e saison. Photo M6

AVIS

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE REYRIEUX

**Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
Avis de mise à disposition**

Par arrêtés en date du 3 juillet 2023 et du 5 juillet 2024, Madame le Maire de REYRIEUX a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de procéder à des modifications du règlement écrit applicable à la zone UA, de créer un secteur Orientation d'Aménagement et de Programmation nommé "Coeur de Village" et de moduler les emplacements réservés et le linéaire commercial en vigueur. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 18 septembre 2024.

Le projet sera consultable sur le site internet de la commune (www.reyrieux.fr).

Deux registres (physique en Mairie et dématérialisé) permettront au public de formuler des observations qui pourront également être transmises par courrier postal ou par courriel à l'adresse : aménagement-centre@reyrieux.fr Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme et aménagement à l'adresse : urbanisme@reyrieux.fr

426870200

Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures Plateforme de dématérialisation

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce
DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-69
lpral@ebra.fr

DÉPARTEMENTS 21-71
legale@ebra.fr

Pour tout conseil et optimisation des coûts
0809 101 811 (coût d'un appel local)

Laetitia CAPOCCITTI : 06.50.65.21.97

LE BIEN PUBLIC | LE JOURNAL | LE PROGRES

AINUS-VI